Nations Unies S/2002/726



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 3 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication datée du 28 juin 2002 que j'ai reçue de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir la porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-45917 (F) 080702 080702

Annexe

Lettre datée du 28 juin 2002, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En application de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir le communiquer au Conseil de sécurité.

(*Signé*) George **Robertson**

Pièce jointe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation à l'intention de l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (1er au 31 mai 2002), un peu plus de 16 600 soldats provenant de tous les États membres de l'OTAN et de 15 pays non membres étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

2. La Force de stabilisation (SFOR) continue de contribuer au maintien de la sécurité en Bosnie-Herzégovine, de surveiller le respect des dispositions par les forces armées des entités, de procéder aux inspections et à la consolidation des sites de stockage d'armes et de fournir un appui aux organisations internationales en activité dans la zone d'opérations.

3. La situation générale en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine est restée stable pendant la période considérée.

4. Comme cela a déjà été indiqué, la SFOR a intensifié l'opération Harvest pour la période de trois mois allant d'avril à juin. La SFOR a déjà saisi quelque 806 armes diverses, 4 739 grenades, 818 mines et 272 770 munitions au cours de la présente année.

5. Le 10 mai, la SFOR a découvert une importante cache de munitions dans la cave d'une fabrique de tabac, à l'est de Mostar, qui contenait notamment 5 020 obus de mortier et 1 500 kilogrammes d'explosif.

6. Du 13 au 19 mai 2002, la SFOR a mené une opération visant à empêcher la contrebande d'armes dans la région de Trebinje et elle s'est efforcée d'obtenir des renseignements sur les voies empruntées depuis la frontière du Monténégro jusqu'à la ville de Trebinje, ainsi que sur certains individus ou véhicules suspects. Grâce à cette opération, les forces de police locales ont pu saisir quelque 200 kilogrammes de marijuana et 1 kilogramme d'héroïne et ont procédé à l'arrestation de trois individus.

Coopération et respect des dispositions par les parties

7. Les forces armées de Bosnie-Herzégovine ont entrepris des activités de formation pendant la période considérée, conformément à l'Accord de paix de Dayton.

8. Les inspections ont permis de découvrir un cas de non-application des dispositions de l'Accord, signalé le 20 mai : la station de relais radar et radio à Lisina de l'armée de l'air bosno-serbe surveillait les avions de l'OTAN et écoutait leurs communications en vol, en violation de l'Accord-cadre général pour la paix. Après cette découverte, la SFOR a mené le 28 mai une opération au quartier général de l'armée serbe de Bosnie, à Zaluzani, près de Banja Luka, qui a abouti à la saisie de 12 ordinateurs, ainsi que de certaines cartes et autres documents.

9. Par la suite, le commandant de la SFOR a annoncé la suspension du commandant de l'armée de l'air bosno-serbe, le général Milan Torbica, interdit à l'armée de l'air bosno-serbe toute activité de formation ou de mouvement et exigé que soient immédiatement dévoilées toutes les opérations de guerre électronique à l'encontre de la SFOR et des forces de l'OTAN et les activités d'interception de renseignements électroniques. L'enquête de la SFOR suit son cours.

10. La Fédération a poursuivi ses efforts pour assurer le versement d'indemnités de départ aux soldats qu'elle a remerciés dans le cadre de son tout dernier programme de réduction des effectifs. Les fonds nécessaires devraient être disponibles le mois prochain.

11. Au cours de la période considérée, les éléments de la SFOR ont inspecté 109 sites de stockage d'armes, dont 56 sites des Serbes de Bosnie, 27 sites bosniens, 17 sites des Croates de Bosnie et 9 sites de la Fédération.

12. Les éléments de la SFOR ont surveillé 251 activités de formation et de mouvement pendant la période considérée, dont 137 activités des Serbes de Bosnie, 68 activités des Bosniens, 18 activités des Croates de Bosnie, 27 activités de la Fédération et une pour le Ministère de l'armée de la Fédération.

13. Au total, 520 activités de déminage ont été surveillées au cours de la période considérée : 237 des Serbes de Bosnie, 184 des Bosniens, 74 des Croates de Bosnie et 25 de la Fédération.

Coopération avec les organisations internationales

14. Dans les limites de ses moyens et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales dans la zone d'opérations, notamment à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, au Groupe international de police, au Bureau du Haut Représentant, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

15. La SFOR a continué d'apporter son appui au Bureau du Haut Représentant dans le suivi de la situation dans la région de Dobrinja, près de l'aéroport de Sarajevo.

16. La SFOR a aidé le Groupe international de police à surveiller le bon déroulement des événements à Bocinja Donja et ses environs lors de la célébration de la Pâque orthodoxe, le 5 mai.

17. Du 22 au 25 mai, la SFOR a assuré le transport et la sécurité du nouveau Haut Représentant, Lord Ashdown, à l'occasion de sa première visite en Bosnie-Herzégovine.

18. À la demande du chef de Cabinet par intérim du Procureur du Tribunal pénal international, la SFOR a fourni un appui en matière de sécurité pour l'arrestation de Dusko Knezevic[1] et son extradition à La Haye. La SFOR a également apporté son appui au Tribunal dans le cadre des opérations d'exhumation menées dans la région de Kotor Varos le 13 mai.

Perspectives

19. La situation en matière de sécurité devrait rester stable.

---

[1] La Fédération de Russie réserve sa position sur cette question.